

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 60-C-S Villars-sous-Yens – Saint-Prex
(Pont sur le Boiron)

Afin de permettre réfection du Pont sur le Boiron situé sur la route cantonale N° 60-C-S Villars-sous-Yens – Saint-Prex, le tronçon situé entre la sortie de la localité de Villars-sous-Yens et l'intersection route de Villars-sous-Yens (RC 60-C-S) et route de Villars (RC 59-IL-S) sera interdit à toute circulation:

Du lundi 5 juillet 2021
au
vendredi 20 août 2021

Une signalisation de déviation sera mise en place par Villars-sous-Yens – Yens – Lavigny – Etoy (route de Villars) dans les deux sens.

L'accès à la déchèterie intercommunale et le chemin « En Bois-Billens » seront en tout temps accessibles depuis le carrefour (route de Villars-sous-Yens/ route de Villars)

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Copie pour information

- Communes de : Villars-sous-Yens, Saint-Prex, Etoy, Lavigny, Yens.
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Morges
- ECA, Pully - SDIS
- Voyer Région Centre
- Police Viasuisse – Urgence santé
- Car-Postal - MBC
- Police Morges (PRN)
- Manifestations – Transport spéciaux